



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 24 JUIN 2023

Délibération N° 2023-19 portant sur : ROUTE DE GANE

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 7 JUIN 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 06 (dix heures et six minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

| | |
|-------------------|----------|
| Membres | 6 |
| Présents | 6 |
| Représenté | 6 |
| Votants | 6 |
| Exprimés | 6 |
| Pour | 6 |
| Contre | 0 |

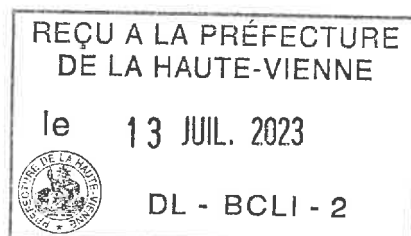
Madame le Maire présente au conseil municipal la situation de la route de la Gane ainsi que la demande de déplacement cette route faite par les riverains.

Le conseil débat des différentes possibilités envisageables.

Le conseil municipal propose de faire venir un géomètre afin de procéder a un bornage précis de la route, et de mettre en sécurité le virage au bout de celle-ci.

De ce fait le devis demander en amont au le cabinet Duharte a Limoges est retenue pour un montant de 1548€ TTC. Le conseil passe au vote et retienne le devis à l'unanimité.

Le conseil municipal vote également à l'unanimité pour l'achat de panneau / miroir et tout matériel pour la mise en sécurité du virage.



Fait à Surdoux le 24 Juin 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET





République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 24 JUIN 2023

Délibération N° 2023-20 portant sur : EGLISE

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 7 JUIN 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 06 (dix heures et six minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

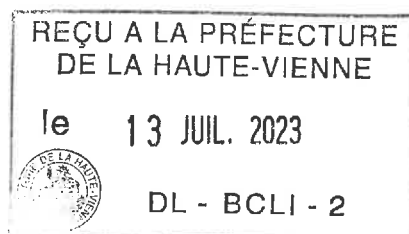
| | |
|-------------------|----------|
| Membres | 6 |
| Présents | 6 |
| Représenté | 6 |
| Votants | 6 |
| Exprimés | 6 |
| Pour | 6 |
| Contre | 0 |

Madame le Maire explique au conseil que la toiture de l'église au niveau des abat-son fuit et que cela entraîne des dégâts dans l'église.

Le conseil débats et propose que l'entreprise Angleraud fasse les travaux avant que les dégâts ne prennent de l'ampleur. Le conseil municipal passe au vote de décide à l'unanimité d'entreprendre des travaux rapidement.

Fait à Surdoux le 24 Juin 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET





République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 24 JUIN 2023

Délibération N° 2023-21 portant sur : BAIL GARAGE

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 7 JUIN 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 06 (dix heures et six minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

| | |
|-------------------|----------|
| Membres | 6 |
| Présents | 6 |
| Représenté | 6 |
| Votants | 6 |
| Exprimés | 6 |
| Pour | 6 |
| Contre | 0 |

Madame le Maire explique au conseil que le bail concernant le garage n'est pas au nom de Mme Bezaud mais de son époux il faut donc établir un nouveau bail pour l'année 2023 au non de Mme Bezaud.

Le conseil municipal passe au vote de décide à l'unanimité d'établir un nouveau bail a partir de l'année 2023.

Fait à Surdoux le 24 Juin 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET





République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 24 JUIN 2023

Délibération N° 2023-22 portant sur : DOMMAGES ET INTERETS

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 7 JUIN 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 06 (dix heures et six minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

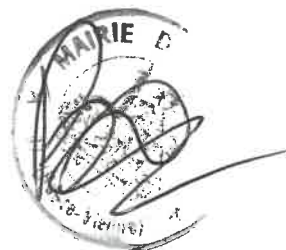
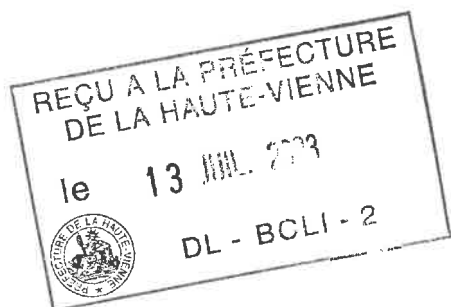
| | |
|-------------------|----------|
| Membres | 6 |
| Présents | 6 |
| Représenté | 6 |
| Votants | 6 |
| Exprimés | 6 |
| Pour | 6 |
| Contre | 0 |

Madame le Maire explique au conseil que suite a la procédure en justice mené pour avoir des explications concernant des budgets de la communauté de commune Briance Combade une amende de 1500€ de dommage et intérêts doit être versée.

Le conseil municipal passe au vote de décide à l'unanimité de régler cette dette a la communauté de commune.

Fait à Surdoux le 14 Juin 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET





République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SURDOUX 87130**

Séance du : 24 JUIN 2023

Délibération N° 2023-23 portant sur : ACHAT D'UNE LAME ENTRETIEN DES ROUTES

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 7 JUIN 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Géraldine BLANQUET, Maire
Début du conseil Municipal 10 heures 06 (dix heures et six minutes)**

A été nommé secrétaire de séance : TEULON Marina

Présents : BLANQUET-PRINS-NEGRERIE- -BURIN- -- ANDRIEUX ----CHEMIN

| | |
|-------------------|----------|
| Membres | 6 |
| Présents | 6 |
| Représenté | 6 |
| Votants | 6 |
| Exprimés | 6 |
| Pour | 6 |
| Contre | 0 |

Madame le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'acheter pour l'entretien des voiries une lame de godet. Le conseil débat et consulte les différents catalogues le choix du matériel se fera chez Manitou.

Le conseil municipal passe au vote et décide à l'unanimité de commander la lame de godet.

Fait à Surdoux le 24 Juin 2023

Le Maire Géraldine BLANQUET

